

DECRET N° 2010-344 DU 18 JUILLET 2010

portant ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 08 avril 2010, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de facilitation du Commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2010-30 du 13 juillet 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 08 avril 2010, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de facilitation du Commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de quarante six millions six cent mille (46.600.000) Droits de tirage Spéciaux (DTS) soit soixante quinze millions (75.000.000) de dollars des Etats-Unis, équivalant à trente trois milliards sept cent cinquante millions (33 750 000 000) francs CFA signé à Cotonou le 08 avril 2010, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement partiel du projet de facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos et dont le texte se trouve ci-joint.



Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 juillet 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
des Transports Terrestres, des
Transports Aériens et des Travaux
Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECEPDEAP 4 MEF 4 MDCTTP/PR 4 MINISTRES 27 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
2 1 JO 1.

